

# 2<sup>nd</sup> tour - Elections présidentielles 2022

Les orientations des candidats du second tour à  
l'égard des Territoires de projet

# **ANPP - Territoires de projet interpelle les candidats à l'élection présidentielle**

Au nom de ses adhérents et de l'ensemble des Territoires de projets, ANPP – Territoires de projet a interpellé les candidats à l'élection présidentielle, finalistes pour le second tour du 24 Avril 2022, sur les orientations qu'ils entendent mener en matière d'aménagement du territoire, de concertation territoriale et plus globalement sur la place qu'ils souhaitent donner aux Territoires ruraux.

Suite aux EGPP 2021, et sur la base de son "[Plaidoyer : Pour une politique territoriale ambitieuse et audacieuse >>](#)", élaboré après une large consultation des acteurs des Territoires ruraux, d'experts du développement local et surtout d'élus, ANPP - Territoires de projet a ainsi adressé un courrier aux candidats.

Vous trouverez leurs réponses, telles qu'elles nous ont été adressées, classées par ordre alphabétique du nom de famille du candidat :

- [Marine LE PEN](#) (Rassemblement National)
- [Emmanuel MACRON](#) (La République En Marche)



Madame, Monsieur,

L'action de Marine Le Pen se concentrera sur deux principaux leviers : la simplification et le rééquilibrage territorial.

Une simplification, tout d'abord, qui sera à la fois institutionnelle, normative et administrative.

Nous le constatons tous, les différentes réformes territoriales opérées au cours de ces dernières années et notamment les Lois MAPTAM et NOTRe ont rendu illisible l'action publique pour nos concitoyens mais aussi pour les acteurs publics eux-mêmes. Loi après Loi, les Gouvernements successifs ont accentué le fameux millefeuilles territorial par l'enchevêtrement des acteurs et collectivités. Aujourd'hui, plus personne ne sait qui fait quoi.

Marine Le Pen souhaite rationaliser notre organisation territoriale, notamment par la mise en place du conseiller territorial élu à la proportionnelle ainsi que par des moyens financiers et compétences renforcées au profit des communes. Ces dernières sont l'échelon de proximité par excellence, elles doivent donc retrouver toutes leurs lettres de noblesse.

Elle souhaite également opérer une réelle simplification administrative. Elle ne veut plus que les acteurs se perdent dans des normes et dossiers incompréhensibles. Le meilleur soutien à l'ingénierie que l'on peut apporter aux territoires, c'est d'abord de rendre le montage moins complexe. Ce sera notamment le cas à travers la renationalisation des fonds européens qui s'accompagnera d'une réelle simplification des dossiers de candidature pour permettre à chaque territoire, y compris aux petites communes aujourd'hui trop souvent injustement écartées de ces aides, d'en bénéficier.

Enfin, Marine Le Pen souhaite rééquilibrer le territoire via une politique ambitieuse de démétropolisation. Aujourd'hui, les grandes aires urbaines captent l'essentiel des financements publics départementaux, régionaux, étatiques et européens. Cette préférence métropolitaine accélère les déséquilibres avec la ruralité et amplifie les déplacements de populations ainsi que les investissements privés vers ces territoires.

Marine Le Pen veut faire revivre la ruralité. Elle veut que les jeunes puissent vivre et travailler au pays et que les entreprises s'y installent.

Présidente de la République, elle fera de la revitalisation de ces territoires sa priorité en y augmentant massivement les investissements publics et en créant un environnement favorable à l'installation d'entreprises et de nouveaux habitants.

Elle mettra un terme aux fermetures de services publics et engagera leur réouverture, notamment des services de proximité essentiels que sont les trésoreries et agences postales. ;

Elle lancera également un plan important autour des infrastructures téléphoniques, numériques, routières et ferroviaires. Quel territoire peut prétendre se développer et attirer s'il est une zone blanche ou peu desservi en routes ?

Elle incitera enfin les entreprises et professionnels de santé à s'y installer. Elle mettra notamment en place des incitations fiscales importantes grâce à la suppression de la CFE et l'exonération de la C3S.

L'ensemble de ces mesures permettra d'enclencher un cercle vertueux qui permettra à la fois de désengorger les métropoles et de faire prospérer l'ensemble du territoire. Ne plus avoir de « France des oubliés », c'est tout le projet de Marine Le Pen !

Bien cordialement,

**Contribution de la campagne d'Emmanuel Macron, candidat à un nouveau mandat, en réaction au questionnaire de l'ANPP – Territoires de projet**

**1.** Alors que les Territoires de projet (Pays et PETR), organisés à l'échelle du bassin de mobilité, accompagnent les EPCI en matière de transition écologique et de développement économique : **Quelle place donnerez-vous aux Territoires de projet dans votre politique d'aménagement du territoire ? Quelle territorialisation des politiques contractuelles (État, régionale et UE) souhaiteriez-vous définir ?**

Les territoires de projet, qu'ils prennent la forme de pays ou de PETR, occupent une place majeure dans notre paysage institutionnel, en correspondant à des réalités quotidiennes, et en favorisant la mise en œuvre et la déclinaison de politiques publiques stratégiques, notamment en matière de transition écologique. Dans les cinq années qui viennent, et dans la continuité de ce quinquennat, les pays comme les PETR continueront d'être des partenaires majeurs.

**2.** Alors que les Territoires de projet (Pays et PETR) œuvrent à une optimisation de l'action publique en milieu rural, en portant une vision ambitieuse du projet de territoire, accompagnant les transitions écologique, économique et numérique, tout en mutualisant les compétences : **Comment soutiendrez-vous une ingénierie publique territoriale de projet ?**

Au cours des cinq dernières années, nous n'avons eu de cesse de soutenir les territoires ruraux que ce soit à travers l'augmentation des moyens financiers (renforcement de la dotation de solidarité rurale, accroissement des dotations d'investissement), l'adoption d'un plan inédit pour lutter contre la fracture numérique, l'amélioration de l'accès aux services publics à travers le déploiement de France Services ou encore par l'accompagnement des élus locaux à travers des programmes nationaux. C'est la force de Territoires d'industrie, Action Cœur de Ville ou des Petites Villes de Demain.

En renforçant les préfetures et sous-préfetures, en poursuivant la montée en puissance de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en continuant de mobiliser des moyens financiers importants, en luttant contre les déserts numériques ou médicaux et en prorogant les dispositifs nationaux comme Action Cœur de Ville, l'État continuera d'être au rendez-vous de l'ingénierie locale.

**3.** Alors que les Territoires de projet (Pays et PETR) sont les interlocuteurs privilégiés des métropoles et grandes agglomérations pour le portage d'actions en matière de coopérations rural/urbain : **Quel accompagnement à l'Alliance des Territoires allez-vous porter ? Comment projetez-vous de réenchanter les relations ville/campagnes ?**

Il existe une grande complémentarité entre les centres urbains et les territoires plus ruraux. Nous avons d'ailleurs pu observer, à l'occasion de la crise sanitaire, un mouvement de la ville vers la campagne.

En premier lieu, par les dispositifs de péréquation, nous veillerons à ce que le développement économique davantage concentré dans les villes bénéficie à tous les territoires. Ensuite, nous continuerons de développer les services publics et à soutenir les commerces dans les territoires ruraux pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Enfin, le sujet de la mobilité sera une priorité de premier plan pour favoriser les interactions ville / campagne et plus généralement le transport. Je proposerai notamment une offre de location longue durée de voitures électriques à moins de 100 euros par mois.

**4.** Alors que les Territoires de projet (Pays et PETR), avec leurs Conseils de développement notamment, mobilisent les acteurs de la société civile sur le territoire : **Comment encouragerez-vous la concertation territoriale et l'association des citoyens à la définition des politiques territoriales et publiques ? Par quels moyens ?**

Au cours des cinq années qui viennent, nous co-construirons les politiques publiques avec nos concitoyens et leurs élus. Au-delà du renforcement des instruments de la démocratie participative prévus par la loi 3DS de 2022, je souhaite initier une nouvelle méthode : le débat et la concertation avant de réformer dans l'intérêt de tous. Comme je l'ai déjà annoncé pour les retraites, l'école, la santé ou les institutions, nous veillerons à ce que cette démarche de co-construction irrigue le champ local, en tout en cas en ce qui concerne les compétences de l'État.

